

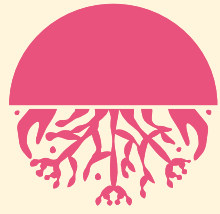
Financement direct sensible au genre

**pour les peuples autochtones
et les communautés locales:**

les enseignements tirés des
fonds territoriaux



**Global
Alliance**
of Territorial
Communities



**Global
Alliance**
of Territorial
Communities

Publié par l' Alliance Mondiale des
Communautés Territoriales

E-mail: contact@globalalliance.me

Web: www.globalalliance.me

*Financement direct sensible au genre pour les peuples
autochtones et les communautés locales: les enseignements
tirés des fonds territoriaux, 2026.*

01

Introduction: pourquoi la dimension de genre est importante dans le financement direct

06

02

Obstacles structurels au financement des femmes des peuples autochtones et des communautés locales

| | |
|--|----|
| 2.1 Surcharge administrative et procédurale | 14 |
| 2.2 Reconnaissance juridique et contrôle institutionnel | 16 |
| 2.3 Obstacles techniques, linguistiques et éducatifs | 18 |
| 2.4 Manque de soutien technique durable et d'investissement institutionnel | 20 |
| 2.5 Dépendance au travail non rémunéré | 21 |
| 2.6 Les relations de pouvoir genrée dans la gouvernance des PA et des CL | 22 |
| 2.7 Violence structurelle et exposition aux risques | 24 |

03

Financement direct sensible au genre : les leçons des fonds territoriaux

| | |
|---|----|
| a) Des fonds modulables et flexibles, avec une allocation explicite en fonction du genre, des axes thématiques et des critères de sélection | 30 |
| b) Un financement à long terme et de base favorisant le leadership des femmes | 32 |
| c) Mécanismes simplifiés d'accès et d'allocation collective | 34 |
| d) Des systèmes de responsabilité ancrés dans les pratiques territoriales | 36 |
| e) Soutien technique continu et gouvernance décentralisée | 37 |
| f) Systèmes de données et de connaissances sensibles au genre | 38 |
| g) Gouvernance et politiques institutionnelles respectueuses de l'égalité des genres | 39 |

04

Recommandations pour les bailleurs de fonds et les fonds territoriaux pour accroître le financement direct sensible au genre

40

01

Introduction: pourquoi la dimension de genre est importante dans le financement direct

L'appel à l'augmentation des financements destinés aux peuples autochtones et aux communautés locales (PA et CL) est devenu une constante dans les grands forums internationaux. Sous l'impulsion du plaidoyer politique constant des organisations représentant les peuples autochtones et les communautés locales – ainsi que de leurs alliés –, **il n'est plus possible de discuter du financement pour la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité sans reconnaître la nécessité urgente de transformer son architecture actuelle.** Cette architecture continue d'exclure systématiquement ceux qui sont en première ligne face aux crises climatiques et de la biodiversité, d'abord à cause d'un investissement insuffisant dans des politiques publiques fondées sur les droits au niveau national et ensuite à cause d'une allocation limitée des ressources via les mécanismes de financement direct.

C'est précisément pour remettre en cause ce déséquilibre que l'Alliance Globales des Communautés Territoriales (GATC) a créé la Plateforme Shandia — un réseau de fonds dirigés par des peuples autochtones et des communautés locales qui s'efforce de renforcer l'écosystème du financement direct tout en faisant progresser le plaidoyer politique en faveur du financement direct sur la scène internationale.

Grâce à cette mobilisation collective, certains progrès ont commencé à se dessiner. Le chiffre largement cité par la Rainforest Foundation Norway — qui, en 2021, montrait que moins de 1 % de l'aide publique au développement (APD) consacrée à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique au cours de la décennie précédente avait atteint les peuples autochtones et les communautés locales dans les pays tropicaux¹ — s'est légèrement amélioré. Des initiatives telles que le Forest Tenure Funders Group (FTFG), qui a lancé un engagement de 1,7 milliard de dollars en 2021 et a renouvelé son engagement avec une nouvelle pro-

messe de 1,8 milliard de dollars en 2025, ont contribué à faire évoluer la situation. De nouveaux mécanismes multilatéraux ont également commencé à intégrer des allocations minimales pour les peuples autochtones et les communautés locales, notamment le Fonds du cadre mondial pour la biodiversité (GBFF) et la Tropical Forest Forever Facility (TFFF), ce dernier allouant explicitement un minimum de 20 % au financement direct. D'autres initiatives, telles que l'Initiative « Heart of Conservation » dans le cadre du FEM-8 (GEF-8 en anglais), ont ouvert des possibilités pour que les mécanismes territoriaux accèdent directement au financement dans les espaces multilatéraux.

Ces progrès restent toutefois limités. Dans le cadre de l'engagement FTFG, les taux de financement direct entre 2021 et 2024 ont fluctué entre 2 % et 10 %, avec une moyenne inférieure à 8 %. Alors que les donateurs philanthropiques ont affiché une tendance positive — passant de 3,8 % en 2021 à 34 % en 2024 —, les contributions bilatérales ont considérablement diminué,

MAIS L'ÉCART PERSISTE

↓ <8%

Taux moyen de financement direct dans le cadre de l'engagement FTFG (2021–2024)

↓ 1.6%

Contributions bilatérales directes en 2024, contre 4 % en 2023

↑ 34%

Financement philanthropique direct en 2024, contre 3,8 % en 2021

passant de 4 % en 2023 à 1,6 % en 2024². De même, bien que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ait indiqué que jusqu'à 30 % de son financement était « ciblé » sur les peuples autochtones et les communautés locales au stade de la conception, une grande partie de ce soutien ne s'est pas traduite par des flux financiers directs vers les communautés. Les données suggèrent que les peuples autochtones et les communautés locales restent souvent des bénéficiaires indirects, les ressources atteignant le niveau territorial de manière limitée³. En d'autres termes, si le financement direct est devenu une nécessité indéniable, sa mise en œuvre effective est loin d'être réalisée.

Cette situation est encore plus critique lorsqu'on considère les groupes historiquement marginalisés au sein des PI et des CL, ce qui est le cas des femmes des PI et des CL. D'une part, les femmes des PI et des CL jouent un rôle central dans la gestion des écosystèmes, la reproduction culturelle et la continuité de la socio-biodiversité. Elles sont gardiennes des semences, surveillantes et défenseuses de la forêt, guérisseuses et éducatrices qui transmettent leurs connaissances ancestrales de génération en génération. Dans toutes les régions, leur leadership renforce à la fois les moyens de subsistance et

les écosystèmes : en Amazonie, des femmes soutenues par des fonds tels que **Podáali** mènent des initiatives qui combinent souveraineté alimentaire, reboisement et restauration des cours d'eau ; en Méso-Amérique, les femmes du **Fondo Territorial Mesoamericano (FTM)** gèrent des systèmes agroforestiers qui relient la protection de la biodiversité aux économies locales; en Afrique centrale, les femmes du **REPALEAC** coordonnent la restauration des mangroves et des jardins médicinaux ; et en Indonésie, le **Fonds Nusantara** soutient des coopératives de femmes qui protègent les tourbières et les systèmes hydrologiques.

D'autre part, chez les peuples autochtones et des communautés locales, les femmes sont confrontées à des conditions encore plus précaires que leurs homologues masculins. Les cadres juridiques et institutionnels ne parviennent souvent pas à protéger leurs droits : une étude mondiale a révélé que seuls **3 % des cadres juridiques protègent de manière adéquate les droits de vote des femmes au niveau communautaire, 5 % leurs droits de leadership et 10 % leurs droits successoraux**⁴. Pour faire face à ces inégalités, des investissements robustes, solides et sensibles au genre doivent être réalisés sur le terrain.

Malheureusement, ce n'est pas non plus le cas.

Entre 2010 et 2013, seuls 0,7 % des financements mondiaux consacrés aux droits humains ont bénéficié aux femmes des peuples autochtones⁵. Une étude de l'OCDE montre que sur les 10 milliards de dollars consacrés à la justice de genre en 2016, seuls 8 % ont été alloués aux pays du Sud⁶. Même au sein du financement climatique destiné aux peuples autochtones et aux communautés locales, la question du genre reste largement secondaire: seuls 14 % des projets faisaient explicitement référence à l'inclusion de genre, souvent sans donner la priorité aux femmes en tant qu'actrices centrales⁷. Dans le cadre de l'engagement FTFG, les projets axés sur les peuples autochtones, les communautés locales et les femmes afro-descendantes ne représentaient que 14 % des investissements. Dans de nombreux cas, il n'est même pas possible de suivre avec précision la part des fonds qui parvient aux femmes des peuples autochtones et des communautés locales. Les indica-

teurs de genre restent faibles, appliqués de manière incohérente et souvent limités aux bénéficiaires prévus plutôt qu'aux résultats réels⁸.

Il est donc urgent d'accroître le financement direct destiné aux femmes des peuples autochtones et des communautés locales. Grâce au leadership des femmes des peuples autochtones et des communautés locales, le territoire est perçu comme un espace de vie où les dimensions environnementale, sociale, culturelle et spirituelle sont indissociables. Renforcer leur accès au financement revient à consolider les fondements de la résilience climatique, de la gouvernance territoriale, de la sécurité alimentaire et de la conservation de la biodiversité. Pourtant, les mécanismes de financement actuels s'alignent rarement sur ces réalités et ne répondent pas aux priorités définies par les femmes des peuples autochtones et des communautés locales elles-mêmes.

Ce rapport vise à contribuer à combler cette lacune. Il

CADRE JURIDIQUE FRAGILE

3%

des cadres juridiques protègent adéquatement les droits de vote des femmes au sein de la communauté

5%

protègent leurs droits de leadership

10%

protègent leurs droits à l'héritage

DES FINANCEMENTS QUI LES CONTOURNENT

0.7%

des financements mondiaux pour les droits humains ont atteint les femmes des peuples autochtones, 2010-2013

8%

des financements pour la justice de genre en 2016 ont été dirigés vers le Sud global

14%

des projets climatiques concernant les peuples autochtones et les communautés locales mentionnent l'inclusion du genre

présente, tout d'abord, les obstacles structurels identifiés par les femmes leaders des peuples autochtones et des communautés locales au sein du GATC et par les fonds territoriaux de la Plateforme Shandia pour accéder au financement direct. Il expose ensuite les principes clés d'un financement territorial sensible au genre, suivis des pratiques opérationnelles et des enseignements tirés des fonds dirigés par les peuples autochtones et les communautés locales. Enfin, il propose des recommandations visant à transformer les systèmes de financement pour les rendre plus équitables, plus efficaces et mieux ancrés dans les réalités territoriales et celles des femmes. En fin de compte, ce document d'orientation vise à soutenir l'intégration de critères sensibles au genre et au contexte culturel dans le financement contre le changement climatique et pour la biodiversité, en reconnaissant les femmes des peuples autochtones et des communautés locales comme des gardiennes essentielles des forêts, de la vie et du climat.

MÉTHODOLOGIE

Ce document s'appuie sur des recherches menées en cinq étapes complémentaires combinant analyse documentaire, évaluation comparative et consultation directe des femmes leaders des peuples autochtones et des communautés locales engagées dans le GATC et dans les fonds territoriaux sous l'égide de la Plateforme Shandia. L'approche a intégré les dimensions à la fois techniques et culturelles de l'accès au financement, en accord avec les principes d'équité, de participation et d'autonomie qui guident cette note.

Phase 1 - Revue de la littérature

Phase 2 - Entretiens semi-structurés

Phase 3 - Analyse comparative des fonds

Phase 4 - Systématisation

Phase 5 - Validation avec les représentantes des mouvements de femmes du GATC et des fonds territoriaux.

¹ Fondation Rainforest Norway, 2021. *Falling Short*.

² Les données sont disponibles dans le rapport FTFG 2024. Voir le rapport Shandia 2024 pour une analyse plus approfondie.

³ <https://www.iied.org/sites/default/files/pdfs/2025-05/22637iied.pdf>

⁴ <https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2017/05/Power-Potential-Summary-Findings-Recommendations-May-2017-RRI.pdf>

⁵ International Funders for Indigenous Peoples (IFIP), International Indigenous Women's Forum (IIMI), and AWID. *The Status of Funding for Indigenous Women* (2014).

⁶ Esplen, E. (2016). *Donors Thinking Big: Beyond Gender Equality Funds*, OpenDemocracy, based on OECD-DAC data.

⁷ Échelle PATH 2

⁸ C'est le cas, par exemple, des données du FEM, selon <https://www.iied.org/sites/default/files/pdfs/2025-05/22637iied.pdf>

02

Alors que la section précédente a mis en évidence le sous-financement structurel des femmes des peuples autochtones et des communautés locales, cette section examine comment cette exclusion se concrétise dans la pratique, sur la base d'entretiens menés par le GATC avec des dirigeantes des mouvements de femmes. Les obstacles identifiés ne sont pas des contraintes isolées, mais des dimensions interdépendantes d'un système financier qui n'a pas été conçu pour atteindre les femmes des peuples autochtones et des communautés locales ainsi que leurs territoires.

Obstacles structurels au financement des femmes des peuples autochtones et des communautés locales



2.1 Surcharge administrative et procédurale

L'un des obstacles les plus immédiats et les plus répandus identifiés par les femmes des peuples autochtones et des communautés locales est la charge administrative liée à l'accès au financement.

Les financements sont principalement alloués par le biais d'appels à propositions, de formulaires de candidature complexes et de systèmes de reporting à plusieurs niveaux. Ces processus exigent des connaissances spécialisées – allant de la rédaction de propositions aux cadres de gestion financière et de suivi – qui sont souvent déconnectées des réalités vécues et des priorités des peuples autochtones et des communautés locales, et encore plus des organisations dirigées par des femmes.

En conséquence, les femmes dirigeantes indiquent que leurs organisations doivent consacrer du temps et de l'énergie à des tâches administratives au détriment de leur travail sur le terrain, ce qui crée une contradiction,

car le financement contre le changement climatique et pour la biodiversité vise précisément à renforcer ces initiatives de terrain.

Les personnes interrogées ont également souligné la nécessité d'adapter sans cesse les propositions à des directives floues ou changeantes, ainsi que la dépendance vis-à-vis de multiples intermédiaires pour naviguer dans les processus administratifs. Cela engendre des inefficacités, augmente les coûts de transaction et éloigne encore davantage les ressources des territoires.

Si ces défis touchent de nombreuses organisations autochtones et des communautés locales, ils sont particulièrement aigus pour les groupes dirigés par des femmes, qui fonctionnent souvent avec moins de ressources financières, une infrastructure institutionnelle plus faible et un accès limité au soutien technique.



LEÇONS TIRÉES DU TERRAIN



Le Fonds REPALEAC (Afrique centrale)

a testé une approche de « appel inversé », identifiant des initiatives directement sur le terrain et allouant 30 000 dollars à chacune des neuf organisations de femmes sur la base de critères simplifiés, associés à un accompagnement technique.



Le Fonds Podáali (Brésil)

a créé le Prix des sciences des peuples autochtones (2025), qui récompense les initiatives menées par les communautés sans exiger de propositions formelles ni de rapports détaillés sur l'utilisation des fonds.



2.2 Reconnaissance juridique et contrôle institutionnel

Les femmes dirigeantes du GATC mentionnent que de nombreux bailleurs de fonds subordonnent l'accès aux fonds au statut juridique, à l'accréditation et à des structures organisationnelles formelles. Cependant, de nombreux collectifs de femmes des peuples autochtones et des communautés locales fonctionnent selon des systèmes informels ou communautaires qui ne répondent pas à ces exigences. Cela crée un goulot d'étranglement structurel, les organisations coutumières des femmes ne pouvant pas recevoir de

fonds directement et étant ainsi contraintes de s'en remettre à des intermédiaires. De plus, des lacunes plus générales dans la reconnaissance de la gouvernance territoriale des peuples autochtones et des communautés locales restreignent encore davantage l'éligibilité, renforçant ainsi la dépendance vis-à-vis d'acteurs externes. Il en résulte un paradoxe : celles qui sont les plus proches des territoires et les plus à même d'avoir un impact sont souvent celles qui ont le moins d'accès direct au financement.



LEÇONS TIRÉES DU TERRAIN



Le Fondo Territorial Mesoamericano (Mesoamerica)

s'est engagé à allouer au moins 30 % de son portefeuille aux femmes et aux organisations de femmes issues des peuples autochtones et des communautés locales et, en partenariat avec la Coordinadora de Líderes Territoriales de Mesoamérica (CMLT), a identifié des groupes dirigés par des femmes afin de concevoir des appels d'intérêt ciblés. Le fonds a également permis l'accès à des organisations sans statut juridique en autorisant des accords de gestion financière collective entre les groupes.



2.3 Obstacles techniques, linguistiques et éducatifs

Le fait que les systèmes de financement supposent une familiarité avec des langages techniques et institutionnels qui ne sont ni universellement accessibles ni adaptés culturellement est considéré comme un facteur crucial d'exclusion pour les femmes des peuples autochtones et des communautés locales. Comme l'ont souligné tant les femmes leaders du GATC que les représentantes des fonds territoriaux, les langues des peuples autochtones sont rarement prises en compte dans les communications avec les donateurs potentiels et les niveaux d'alphabétisation au sein des communautés varient considérablement d'une région à l'autre, avec des taux potentiellement plus faibles chez les femmes

en raison des inégalités de genre. Il en va de même en ce qui concerne l'accès aux possibilités d'éducation et de formation, où les femmes se heurtent généralement à des obstacles supplémentaires.

Ces conditions transforment ce qui est souvent présenté comme un « déficit de capacités » en un mécanisme d'exclusion structurel, les organisations de femmes ne disposant pas des outils nécessaires pour répondre à la terminologie technique et aux cadres de conception des projets, ni aux indicateurs et outils de reporting standardisés, ni aux systèmes numériques et administratifs.



LEÇONS TIRÉES DU TERRAIN

Podáali

Fundo Indígena da Amazônia Brasileira

Le Fonds Podáali (Brésil)

a donné la priorité à l'éducation et à la formation professionnelle des peuples autochtones dans les deux tiers des projets soutenus dans le cadre de son deuxième appel à propositions, y compris des initiatives menées par des associations de femmes.



INDIGENOUS PEOPLES
OF ASIA SOLIDARITY FUND

IPAS (Asie)

a mis en place des systèmes de responsabilisation communautaires s'appuyant sur les structures de gouvernance locales existantes, telles que les assemblées collectives, comme principaux mécanismes de suivi et de reporting financiers, évitant ainsi les cadres techniques imposés de l'extérieur et rendant ces systèmes plus accessibles aux femmes.

2.4 Manque de soutien technique durable et d'investissement institutionnel

L'absence d'investissements durables dans le renforcement institutionnel est étroitement liée aux obstacles mentionnés ci-dessus. La plupart des mécanismes de financement privilégient le financement à court terme, axé sur des projets, tout en offrant un soutien limité au développement organisationnel, aux capacités de gestion financière et au renforcement du leadership à long terme. Sans ce type de soutien, les organisations de femmes des peuples autochtones et des communautés locales sont censées respecter des normes de conformité élevées sans disposer des ressources nécessaires pour y parvenir.

LEÇONS TIRÉES DU TERRAIN



PEREMPUAN AMAN

Perempuan AMAN (Indonésie)

a obtenu un financement de base dédié pour soutenir le renforcement institutionnel à long terme, permettant ainsi un investissement durable dans le développement organisationnel et les initiatives de leadership féminin telles que les Cartes Participatives sur le Genre.

2.5 Dépendance au travail non rémunéré

Les femmes leaders du GATC mentionnent que leurs mouvements s'appuient généralement sur du travail non rémunéré ou sous-rémunéré. Étant donné que les femmes leaders assument généralement plusieurs responsabilités simultanément – liées à la gouvernance territoriale, à la protection de l'environnement, à la prise en charge de la communauté –, l'ajout d'une couche supplémentaire de responsabilités, telles que les tâches administratives et de collecte de fonds, pour accéder aux financements, tend à être accablant. Pour les dirigeantes, cela se traduit souvent par une surcharge de travail, une consolidation institutionnelle limitée et des défis en matière de durabilité pour leurs organisations. Plutôt que d'être soutenues en tant que professionnelles et preneuses de décisions, les femmes des peuples autochtones et des communautés locales sont souvent censées soutenir l'action climatique par le biais du bénévolat.

LEÇONS TIRÉES DU TERRAIN



Le Fonds autochtone Rutî (Brésil)

apporte un soutien direct aux familles, aux communautés et aux organisations régionales grâce à des mécanismes d'allocation simplifiés qui ne nécessitent pas la rédaction de propositions complexes ni de longs processus administratifs, réduisant ainsi la charge de travail supplémentaire non rémunérée souvent assumée par les femmes des peuples autochtones pour accéder aux financements et les gérer.

2.6 Les relations de pouvoir genrée dans la gouvernance des PA et des CL

Au-delà des contraintes institutionnelles et procédurales, l'accès au financement climatique pour les femmes des peuples autochtones et des communautés locales est profondément influencé par les relations de pouvoir genrées au sein des territoires, des organisations et des systèmes de gouvernance.

Les entretiens menés avec les femmes leaders du GATC soulignent que la prise de décision concernant les terres, les ressources naturelles et l'allocation des fonds reste largement dominée par les hommes. Alors que les femmes contribuent activement à la gestion territoriale, leur participation aux espaces décisionnels formels a souvent une influence limitée. Dans de nombreux cas, les femmes dépendent — formellement ou informellement — de l'autorisation des hommes pour accéder aux ressources ou assumer des rôles de direction.

Ces dynamiques sont renforcées par des normes de genre bien ancrées qui assignent aux femmes des activités moins valorisées ou moins reconnues, tandis que les décisions stratégiques concernant l'utilisation des terres, la gestion forestière et l'allocation des ressources restent concentrées entre les mains des dirigeants masculins. En conséquence, même lorsque des financements parviennent aux communautés, la capacité des

femmes à influencer leur allocation et leurs priorités peut être restreinte.

Le contrôle des terres et du territoire accentue encore ces obstacles. Dans de nombreux contextes, les systèmes fonciers et de gouvernance forestière sont façonnés non seulement par des cadres juridiques externes, mais aussi par des structures de pouvoir internes qui limitent le pouvoir de décision des femmes. Cela crée des tensions lorsque les femmes s'engagent dans des processus de financement climatique qui nécessitent des données territoriales, de la planification ou des rapports. Par exemple, les demandes d'informations sur les zones forestières ou l'utilisation des terres — souvent exigées par les bailleurs de fonds — peuvent être perçues comme des remises en cause des relations de pouvoir établies, suscitant une résistance de la part des dirigeants masculins.

Parallèlement, des facteurs structurels plus larges — tels que la non-reconnaissance pleine et entière des droits territoriaux des peuples autochtones et des communautés locales dans les systèmes juridiques nationaux — aggravent ces dynamiques, renforçant ainsi les contraintes tant externes qu'internes pesant sur le leadership des femmes.



LEÇONS TIRÉES DU TERRAIN



IPAS (Asie)

a établi des règles de gouvernance imposant une représentation équilibrée des sexes au sein de son conseil d'administration et a défini la prise en compte de la dimension de genre comme un principe institutionnel fondamental guidant ses activités.



Le Fonds autochtone Rutî (Brésil)

a intégré l'égalité des sexes comme critère de sélection dans son premier appel à propositions et a veillé à ce que la moitié de son équipe technique soit composée de femmes issues des peuples autochtones.



Le Fondo Territorial Mesoamericano (Meso-amérique) a développé le système AMECLA, qui comprend la collecte de données ventilées par sexe afin de suivre la participation et les dynamiques de pouvoir au sein des initiatives financées.



Le Fundo Indígena do Rio Negro – FIRN (Brésil) a créé un siège permanent pour son département des femmes autochtones au sein de son comité exécutif et a fait du renforcement de la participation socio-économique et politique des femmes et des jeunes un objectif institutionnel fondamental.



Le Fonds Podáali (Brésil)

a garanti un niveau élevé de participation des femmes aux initiatives financées, 85 % des projets soutenus incluant des femmes à des postes de coordination.



2.7 Violence structurelle et exposition aux risques

L'engagement des femmes issues des peuples autochtones et des communautés locales dans la défense du territoire et l'action climatique s'inscrit souvent dans des contextes marqués par les conflits, la dépossession et la violence structurelle. Dans les territoires touchés par les activités extractives et l'expansion à grande échelle des infrastructures, des communautés entières sont victimes de violence. Cependant, les femmes sont confrontées à des risques supplémentaires et différenciés en raison de l'intersection des formes de discrimination fondée sur le genre, la race et l'économie. Il s'agit notamment de la violence et du harcèlement sexistes, de l'exploitation économique, ainsi que de l'intimidation et des représailles politiques.

Dans de nombreux cas, les femmes des peuples autochtones et des communautés locales sont intégrées dans des conditions de travail précaires et mal rémunérées liées à ces économies, où elles sont exposées à des conditions de travail dangereuses, à des abus et à des protections limitées. Parallèlement, les déséquilibres de pouvoir et la crainte de représailles limitent leur capacité à signaler les violences ou à remettre en cause les structures existantes. Ces risques sont aggravés par la faiblesse ou l'absence de mécanismes de protection, tant au niveau de l'État qu'au niveau institutionnel, ce qui laisse les femmes leaders des peuples autochtones et des communautés locales exposées alors qu'elles assument des responsabilités clés dans la défense du territoire et l'action climatique.



LEÇONS TIRÉES DU TERRAIN



PEREMPUAN AMAN

Perempuan AMAN (Indonésie)

utilise des outils de suivi qualitatifs pour documenter les pratiques territoriales quotidiennes des femmes des peuples autochtones, notamment la surveillance des forêts et les tâches domestiques, en tant que contributions politiques et économiques, tout en intégrant la prévention de la violence sexiste dans les stratégies visant l'autonomie économique des femmes.



INDIGENOUS PEOPLES OF ASIA SOLIDARITY FUND

IPAS (Asie)

a mis en place un système de tolérance zéro dans sa politique de lutte contre la discrimination et le harcèlement, définissant les comportements interdits et mettant en œuvre des procédures et des sanctions claires pour traiter les cas de harcèlement et de discrimination au sein de ses structures.

Prises dans leur ensemble, ces barrières révèlent une tendance constante : les systèmes de financement du climat et de la biodiversité continuent de reproduire — plutôt que de démanteler — l'exclusion sexiste des femmes des peuples autochtones et des communautés locales. Pour y remédier, il ne faut pas des ajustements progressifs, mais une reconfiguration structurelle de la manière dont le financement est conçu, géré et distribué, afin qu'il s'aligne sur les réalités territoriales et reconnaisse les femmes en tant que leaders et preneuses de décisions.

Parallèlement, les fonds territoriaux sont déjà confrontés à ces obstacles dans la pratique. La section suivante présente les meilleures pratiques des fonds de la plateforme Shandia, démontrant que des pratiques plus équitables et efficaces, sensibles au genre, sont déjà mises en œuvre sur les territoires.



03

**Financement direct sensible
au genre : les leçons des
fonds territoriaux**





a) Des fonds modulables et flexibles, avec une allocation explicite en fonction du genre, des axes thématiques et des critères de sélection :

La proximité des fonds territoriaux avec les organisations de femmes des peuples autochtones a permis le développement de méthodologies de financement adaptées aux réalités territoriales et aux conditions dans lesquelles les femmes s'organisent et opèrent. Ces approches élargissent l'accès non seulement en termes généraux, mais spécifiquement pour les organisations dirigées par des femmes qui sont souvent exclues par les exigences de financement standard.

Le **FTM**, par exemple, a progressivement renforcé son engagement envers les femmes autochtones et des communautés locales en s'appuyant sur son expérience de terrain. Au départ, un quota de 10 % au sein des projets était alloué aux activités liées aux femmes. Cependant, cette approche s'est avérée insuffisante, car la dispersion des ressources limitait la capacité des femmes à consolider leur leadership et leurs capacités organisationnelles. En réponse, le **FTM** a adopté une approche plus structurelle, s'engageant à investir au moins 30 % de son portefeuille directement dans les femmes autochtones et des communautés locales ainsi que dans les organisations dirigées par des femmes.

En outre, **FTM** a mis au point des barèmes de financement différenciés en fonction des capacités organisationnelles. Les subventions plus modestes (10 000 à 15 000 dollars US) sont destinées aux organisations ayant une expérience administrative limitée — dont beaucoup sont dirigées par des femmes — tandis que les subventions plus importantes (200 000 à 1 million de dollars US) soutiennent des

structures plus consolidées. Cette approche à plusieurs niveaux permet aux organisations de femmes d'accéder à des financements sans être exclues par des exigences institutionnelles, tout en renforçant progressivement leurs capacités au fil du temps. Le fonds propose également des fonds d'intervention rapide pour répondre aux urgences liées au climat, ce qui est particulièrement pertinent pour les femmes, qui sont souvent chargées de coordonner les réponses immédiates de la communauté en situation de crise.

De même, en collaboration avec la Coordination des femmes leaders territoriales de Mésoamérique (CMLT), le **FTM** a élaboré des appels à projets ciblés destinés aux organisations de femmes autochtones du secteur agroécologique. Ces appels ont été conçus à partir de l'identification des organisations de femmes et de leurs conditions spécifiques, en intégrant des critères tels que la taille de l'organisation, les niveaux de participation et les structures collectives. Cette approche a permis d'inclure des organisations qui auraient autrement été exclues, notamment celles sans statut juridique officiel, qui ont pu accéder à des financements grâce à des dispositifs de gestion financière collective.

Au Brésil, des approches similaires soulignent que l'élargissement de l'accès des femmes nécessite des stratégies d'allocation délibérées, combinées à des priorités explicites sensibles au genre intégrées dans la conception du financement. Le **Fonds Podáali** intègre le genre non seulement comme une préoccupation transversale, mais aussi comme un axe d'action thématique défini

“Cela démontre que lorsque le genre est traité comme un axe de financement spécifique — plutôt que comme un objectif secondaire — , les ressources parviennent effectivement aux initiatives dirigées par des femmes et renforcent leur leadership.”

30%

du portefeuille du FTM est alloué directement aux femmes et aux organisations dirigées par des femmes

60%

des projets du premier appel de Podáali sont dirigés par des organisations de femmes

85%

des initiatives de Podáali intègrent les femmes dans leur conception et leur mise en œuvre

— « Genre, générations et autochtones en situation de handicap » — garantissant que les priorités des femmes soient structurellement intégrées dans les priorités de financement. Cela se reflète dans la pratique : lors de son premier appel à projets, 60 % des projets sélectionnés étaient directement menés par des organisations de femmes, et globalement, 85 % des initiatives soutenues incluent la participation des femmes à la conception et à la mise en œuvre des projets.

Cela démontre que lorsque le genre est traité comme un axe de financement spécifique — plutôt que comme un objectif secondaire — , les ressources parviennent effectivement aux initiatives dirigées par des femmes et renforcent leur leadership.

Une approche similaire est observée au sein du **Fonds autochtone Rutí**, où le soutien aux rôles économiques

des femmes et des jeunes est établi comme une priorité de financement fondamentale. L'égalité des sexes est explicitement incluse comme critère de sélection, ce qui augmente les chances que les projets dirigés par des femmes soient financés et reconnus.

Ensemble, ces expériences montrent que pour aller au-delà des engagements généraux en faveur de l'égalité des sexes, des choix de conception concrets sont nécessaires : *des allocations réservées, des axes thématiques explicites et des critères de sélection qui accordent activement la priorité aux femmes*. Ces éléments transforment le genre d'un principe en un moteur opérationnel des décisions de financement, garantissant que les ressources parviennent non seulement aux femmes des peuples autochtones et des communautés locales, mais contribuent également à renforcer leurs rôles en tant que leaders économiques, politiques et territoriales.

b) Un financement à long terme et de base favorisant le leadership des femmes

La flexibilité des modalités de financement inclut également la mise à disposition de ressources à long terme et de base, qui sont essentielles pour que les organisations de femmes puissent dépasser la survie au jour le jour liée aux projets et construire un leadership durable.

Perempuan AMAN offre un exemple clair de cette approche. Grâce à un financement de base négocié, l'organisation a obtenu des ressources à long terme dédiées au renforcement institutionnel. Ce type de financement permet aux femmes des peuples autochtones non seulement de mettre en œuvre des activités, mais aussi de consolider leurs organisations, d'élaborer des stratégies politiques et de s'engager dans les espaces de prise de décision.

L'initiative Cartes Participatives sur le Genre constitue l'un des résultats concrets de cet investissement : elle permet aux femmes des peuples autochtones de documenter leurs contributions quotidiennes à la gestion

des écosystèmes et d'exprimer leurs priorités dans le cadre d'un dialogue avec les institutions. Ce processus renforce non seulement la visibilité des femmes, mais aussi leur capacité à influencer l'aménagement du territoire et les décisions politiques.

Il est important de noter que ce type de financement reconnaît que le leadership des femmes nécessite du temps, de la continuité et de l'autonomie — des conditions rarement remplies par un financement à court terme basé sur des projets.

Au Brésil, Podáali a renforcé cette approche en combinant l'allocation de ressources avec des stratégies de renforcement institutionnel, notamment des processus de formation et un soutien au développement organisationnel. Cela contribue à faire évoluer le rôle des femmes, qui passent du statut de participantes à celui de leaders capables de soutenir des processus territoriaux et politiques à long terme.



c) Mécanismes simplifiés d'accès et d'allocation collective

La simplification des critères de financement et des processus d'allocation est essentielle pour réduire les obstacles qui touchent de manière disproportionnée les femmes des peuples autochtones.

L'expérience du **Fonds REPALEAC** illustre comment des mécanismes simplifiés peuvent élargir l'accès tout en renforçant les approches collectives. Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route du Forum des femmes d'Afrique centrale, chacune des neuf organisations de femmes autochtones et des communautés locales du réseau a reçu 30 000 dollars américains grâce à un processus simplifié basé sur des notes conceptuelles et des budgets de base, combiné à un soutien technique. Avec le soutien de Clarify, cette modalité de financement a été baptisée « *propositions inversées* » : il s'agit d'une recherche active d'initiatives territoriales adaptées à l'allocation de fonds, plutôt que d'un appel à propositions. Plutôt que de se disputer des ressources limitées, les organisations ont négocié collectivement l'accès au financement, garantissant ainsi que les ressources parviennent à de multiples groupes dans différents pays. Cette approche a non seulement réduit les charges administratives, mais a également renforcé la solidarité et l'organisation collective parmi les organisations de femmes.

De tels mécanismes sont particulièrement pertinents pour les femmes autochtones, dont les organisations fonctionnent souvent selon des structures collectives et peuvent ne pas disposer de la formalisation requise par les systèmes de financement standard.

Au Brésil, des approches complémentaires traitent à la fois le sujet de l'accès et de la charge de travail. **Le Fonds autochtone Rutî** réduit les obstacles procéduraux en simplifiant les processus de sélection et en intégrant l'égalité des genres comme critère d'évaluation, ce qui augmente les chances que les initiatives menées par des femmes soient financées. Parallèlement, le fonds assume la responsabilité de l'exécution financière, ce qui réduit considérablement la charge administrative pesant sur les communautés. Cela est particulièrement pertinent pour les femmes, qui gèrent souvent déjà de multiples responsabilités et qui, sans cela, devraient assumer le travail administratif non rémunéré lié à la conformité aux exigences de financement. Sept des 25 projets sélectionnés lors du premier appel à projets, en 2025, sont dirigés par des femmes autochtones.

La mise en place de modes innovants de distribution des ressources fait également partie des pratiques de **Podáali**. Le Prix des Sciences des Peuples Autochtones (2025) représente une modalité de financement simplifiée qui récompense les initiatives menées par les communautés sans exiger de propositions de projet formelles ni de systèmes de reporting détaillés. En réduisant les exigences bureaucratiques, cette approche élimine l'un des principaux obstacles identifiés pour les femmes des peuples autochtones et des communautés locales — l'accès limité aux outils techniques et au temps nécessaire à la rédaction de propositions —, permettant ainsi à un plus large éventail d'initiatives locales d'être reconnues et soutenues.

“Des processus de sélection simplifiés peuvent élargir l'accès au financement, en particulier pour les initiatives dirigées par des femmes qui opèrent à travers des structures informelles ou communautaires et sont souvent exclues des mécanismes de financement conventionnels.”

7 SUR 25

Les projets sélectionnés lors du premier appel, en 2025, sont dirigés par des femmes des peuples autochtones.

Le prix a récompensé des initiatives dans trois catégories, notamment des collectifs locaux tels que des groupes de femmes, des enseignants, des artisans et des surveillants territoriaux, avec des subventions allant de 4 000 à 10 000 dollars américains. Sur les 68 initiatives sélectionnées, 22 % étaient menées par des organisations de femmes. Cette modalité démontre comment des processus de sélection simplifiés peuvent élargir l'accès au financement, en particulier pour les initiatives dirigées par des femmes qui opèrent à travers des structures informelles ou communautaires et sont souvent exclues des mécanismes de financement conventionnels.



d) Des systèmes de responsabilité ancrés dans les pratiques territoriales

La reddition de comptes est souvent perçue comme un obstacle à l'accès en raison des exigences de reporting imposées de l'extérieur. Cependant, les fonds territoriaux développent des modèles alternatifs de reddition de comptes qui s'alignent sur les systèmes de gouvernance communautaire et réduisent la charge administrative pesant sur les femmes.

L'IPAS, par exemple, a mis en place des processus de responsabilisation fondés sur les pratiques communautaires existantes, telles que les assemblées collectives où les décisions financières et les dépenses sont rendues publiques. Ces systèmes s'appuient sur la responsabilisation sociale et la transparence au sein de la communauté, plutôt que sur des formats de rapports externes complexes.

Cette approche est particulièrement pertinente pour les femmes des peuples autochtones et des

communautés locales, car elle réduit le besoin de compétences techniques en matière de reporting, souvent inaccessibles, tout en reconnaissant et en renforçant leurs rôles au sein des structures de gouvernance communautaire.

Au Brésil, des logiques similaires se reflètent dans les pratiques de financement qui privilégient l'accompagnement et les relations de confiance. Podáali, par exemple, combine des procédures formelles avec un soutien technique et un dialogue continu avec les communautés, réduisant ainsi les asymétries en matière d'accès à l'information et de capacités de reporting. Ces approches permettent aux initiatives dirigées par des femmes de s'engager dans des processus de financement sans avoir à supporter la charge disproportionnée de systèmes de responsabilité hautement techniques.

e) Soutien technique continu et gouvernance décentralisée

Un soutien technique continu est un facteur déterminant pour l'accès des femmes au financement, en particulier lorsqu'il est associé à des structures de gouvernance décentralisées.

IPAS s'est attaché à comprendre les contextes territoriaux grâce à une étude de référence menée avant le lancement de ses opérations, ce qui lui a permis de concevoir un système flexible et décentralisé fonctionnant dans 13 pays. Ses comités de pilotage communautaires garantissent une représentation au niveau local, y compris une participation minimale des femmes issues des peuples autochtones, et servent de pont entre les communautés et la coordination centrale.

Ces structures permettent une communication, un apprentissage et une adaptation continus, tout en créant des espaces permettant aux femmes d'influencer les priorités de financement. Par exemple, les retours d'expérience au niveau communautaire ont conduit à l'allocation de ressources dédiées au renforcement des capacités au sein des structures de gouvernance.

Au Brésil, le Fonds Podáali a investi dans le soutien à l'éducation comme l'un de ses principaux axes de travail, en donnant la priorité à l'éducation et à la formation professionnelle des peuples autochtones dans les deux tiers des projets soutenus dans le cadre de son deuxième appel à propositions, y compris des initiatives menées par des associations de femmes.



f) Systèmes de données et de connaissances sensibles au genre

L'absence de données ventilées par sexe a historiquement occulté les contributions des femmes issues des peuples autochtones et des communautés locales. Les fonds territoriaux comblent cette lacune en développant des systèmes de suivi qui rendent la participation des femmes visible et mesurable.

Le système **AMECLA du FTM**, par exemple, collecte des données ventilées par sexe et par âge, ce qui permet au fonds de suivre les tendances de participation, d'identifier les lacunes et d'ajuster ses stratégies de financement en conséquence. Cela implique notamment de déterminer si les femmes accèdent aux fonds pour la première fois et comment leur participation évolue au fil du temps.

Parallèlement, le **FTM** et **Perempuan AMAN** soulignent l'importance des approches qualitatives. Si les données

quantitatives fournissent des indicateurs importants, les outils qualitatifs permettent une compréhension plus approfondie des rôles, des expériences et du leadership des femmes au sein des territoires.

Au Brésil, les données issues des fonds territoriaux renforcent encore l'importance de cette approche. Les données de **Podáali** indiquent des niveaux élevés de participation des femmes aux initiatives financées, tandis que l'expérience **du FIRN** montre que les projets dirigés par des femmes génèrent souvent des impacts multidimensionnels. Il s'agit notamment d'initiatives combinant gestion environnementale, génération de revenus, santé et pratiques culturelles — démontrant que **lorsque les femmes ont accès aux ressources, la portée des actions en faveur du climat et de la biodiversité s'élargit.**

3%

des pays couverts par le modèle de gouvernance décentralisée et inclusive d'**IPAS**

2/3

des projets du deuxième appel de **Podáali** sont axés sur l'éducation et la formation des peuples autochtones

g) Gouvernance et politiques institutionnelles respectueuses de l'égalité des genres

Enfin, les fonds territoriaux mettent en place des structures de gouvernance et des politiques institutionnelles sensibles au genre qui s'attaquent directement aux déséquilibres de pouvoir.

L'**IPAS** en est un excellent exemple grâce à son modèle de gouvernance décentralisée et à ses politiques en matière d'égalité des sexes. Ses conseils d'administration et ses comités garantissent une représentation équilibrée des hommes et des femmes, tandis que sa politique en matière d'égalité des sexes favorise l'intégration des perspectives de genre dans les processus de planification, de gestion et de recrutement.

En outre, l'**IPAS** a mis en place une politique de tolérance zéro en matière de discrimination et de lutte contre le harcèlement, qui définit les comportements interdits et établit des procédures et des sanctions. Ces politiques s'appliquent non seulement en interne, mais aussi aux organisations partenaires et aux relations de financement.

Au Brésil, les fonds renforcent ces efforts en intégrant les considérations de genre tant dans la gouvernance que dans les critères de financement. **Rutî** intègre l'égalité des genres comme critère de sélection officiel, tout en maintenant une équipe équilibrée entre les sexes et en plaçant des femmes à des postes de coordination. Le Fonds **Podáali** inclut la représentation des femmes des peuples autochtones au sein de ses instances décisionnelles les plus élevées, garantissant ainsi que les priorités des femmes aient un impact direct sur les stratégies de financement.

De même, le **FIRN** institutionnalise la participation des femmes en accordant un siège permanent au Département des Femmes des Peuples Autochtones au sein de son Comité Exécutif, intégrant ainsi les perspectives de genre dans les décisions de financement et les processus de planification territoriale. Ces dispositifs de gouvernance contribuent à faire évoluer le rôle des femmes, qui passent du statut de bénéficiaires à celui d'actrices disposant d'un pouvoir sur l'allocation des ressources.

IPAS · ASIE

Conseils d'administration paritaires · politique de genre transversale · normes de tolérance zéro envers le harcèlement étendues aux partenaires.

RUTÎ · BRÉSIL

L'égalité de genre comme critère formel d'évaluation · équipe paritaire · femmes occupant des fonctions de coordination.

PODĀALI · BRÉSIL

Des femmes des peuples autochtones siègent au sein des plus hautes instances décisionnelles du fonds et orientent directement sa stratégie.

FIRN · BRÉSIL

Un siège permanent au Comité exécutif est réservé au Département des femmes des peuples autochtones, intégrant la perspective de genre dans chaque décision.

04

Recommandations pour les bailleurs de fonds et les fonds territoriaux pour accroître le financement direct sensible au genre

Les recommandations ci-dessous s'appuient sur une conclusion centrale du présent rapport : alors que des obstacles structurels continuent de limiter l'accès des femmes des peuples autochtones et des communautés locales au financement contre le changement climatique et pour la biodiversité, des solutions viables et éprouvées sont déjà mises en œuvre par le biais de fonds territoriaux. La plateforme Shandia rassemble un écosystème naissant mais en pleine consolidation de mécanismes financiers dirigés par les peuples autochtones et les communautés locales qui ont démontré leur capacité à acheminer des ressources directement vers les territoires de manière plus accessible, ancrée culturellement et sensible au leadership des femmes. Les données issues de ces fonds montrent que le financement direct peut atteindre à grande échelle des initiatives dirigées par des femmes lorsque la conception, la gouvernance et les critères d'allocation sont alignés sur les réalités territoriales. Cela représente une opportunité concrète de réorienter le financement climatique, en passant de systèmes fragmentés et fortement dépendants d'intermédiaires vers des modèles déjà opérationnels, reproductibles et capables d'avoir un impact sur le terrain.



4.1 Gouvernance et prise de décision

Recommandations pour les bailleurs de fonds

- Garantir un pouvoir de décision aux PA et aux CL, y compris aux femmes de façon à ce qu'elles soient représentées au sein des structures de gouvernance (et non seulement avec des rôles consultatifs).
- Mettre en place des mécanismes de codécision avec les organisations des PA et des CL pour la conception, l'allocation et la supervision des fonds.
- Exiger des structures de gouvernance équilibrées entre les sexes dans les mécanismes financés, y compris en matière de droit de vote.

Recommandations pour les fonds territoriaux

- Institutionnaliser la représentation des femmes au sein des organes décisionnels (conseils d'administration, comités, conseils), avec des rôles clairs et une influence sur l'allocation des fonds.
- Créer des espaces dédiés (par exemple, des conseils ou des départements de femmes) liés à la gouvernance centrale, et non des structures parallèles.
- Garantir la transparence des décisions d'allocation afin d'atténuer les déséquilibres de pouvoir internes.

4.2 Accès, procédures et charge de travail

Recommandations pour les bailleurs de fonds

- Remplacer les systèmes complexes basés sur des appels à projets par des modalités d'accès diversifiées (par exemple, sélection directe, attributions, appels inversés).
- Réduire les exigences en matière de rapports et de conformité à l'essentiel, en autorisant des formats alternatifs adaptés aux réalités territoriales.
- Permettre l'accès direct aux organisations sans statut juridique officiel grâce à des arrangements fiduciaires adaptés.

Recommandations pour les fonds territoriaux

- Maintenir des processus de sélection simplifiés explicitement destinés aux PA et aux CL (formats courts, notes conceptuelles, soumissions orales ou communautaires).
- Réduire les charges administratives pesant sur les bénéficiaires, notamment en prenant en charge la gestion financière si nécessaire.
- Combiner un accès simplifié avec un accompagnement pour garantir l'inclusion sans surcharger les organisations dirigées par des femmes.



4.3 Répartition des fonds selon le genre et conception du financement

Recommandations pour les bailleurs de fonds

- Passer de l'intégration de la dimension de genre à une allocation explicite : réserver des pourcentages minimaux aux femmes issues des PA et des CL.
- Exiger que le genre soit un critère opérationnel dans la conception du financement (sélection, évaluation et suivi).
- Financer des axes de travail axés sur le leadership des femmes, et non pas seulement des composantes de genre au sein de projets plus larges.

Recommandations pour les fonds territoriaux

- Fixer des objectifs explicites d'allocation en fonction du genre au sein des portefeuilles.
- Intégrer l'égalité des sexes comme critère de sélection afin de donner la priorité aux initiatives menées par des femmes.
- Définir des axes thématiques spécifiques (par exemple, le rôle économique des femmes, le leadership, la gouvernance territoriale) pour structurer les flux de financement.

4.4 Appui technique et renforcement institutionnel

Recommandations pour les bailleurs de fonds

- Fournir un financement flexible à long terme pour le développement institutionnel, et pas seulement pour la mise en œuvre de projets, en particulier aux organisations de femmes.
- Financer l'appui technique en tant que composante intégrante du financement (élaboration de projets, gestion financière, suivi).

Recommandations pour les fonds territoriaux

- Combiner le financement avec un accompagnement technique continu (avant, pendant et après l'octroi des fonds).
- Investir dans les capacités techniques internes (systèmes financiers, suivi, gouvernance).
- Donner la priorité au soutien des organisations dirigées par des femmes afin de renforcer progressivement leurs capacités institutionnelles.

4.5 Pertinence culturelle et systèmes de connaissances

Recommandations pour les bailleurs de fonds

- Accepter des formats non standardisés de connaissances, de rapports et d'impact (oraux, collectifs, narratifs).
- Adapter les calendriers et les cadres d'évaluation aux temporalités et aux processus décisionnels des PA et des CL..
- Reconnaître les savoirs territoriaux comme des éléments probants valables pour les décisions de financement.

Recommandations pour les fonds territoriaux

- Utiliser des systèmes de responsabilité communautaires fondés sur les pratiques de gouvernance existantes.
- Intégrer les savoirs traditionnels dans la conception, le suivi et l'évaluation des projets.
- Soutenir les initiatives qui reflètent le rôle des femmes dans l'articulation des dimensions environnementales, sociales et culturelles.



4.6 Lutter contre le travail non rémunéré et les inégalités structurelles

Recommandations pour les bailleurs de fonds

- Reconnaître et couvrir les coûts réels de la participation, y compris le travail administratif, la coordination et les responsabilités en matière de soins.
- Éviter de transférer les charges liées à la mise en conformité aux organisations bénéficiaires sans leur fournir les ressources correspondantes.

Recommandations pour les fonds territoriaux

- Réduire les exigences administratives au niveau communautaire dans la mesure du possible.
- Concevoir des processus de financement qui tiennent compte des contraintes de temps et des responsabilités multiples des femmes.
- Donner la priorité aux modalités qui permettent aux femmes de s'engager sans charge de travail supplémentaire non rémunérée.

4.8 Architecture financière et durabilité à long terme

Recommandations pour les bailleurs de fonds

- Investir dans des mécanismes financiers dirigés par les peuples autochtones et les communautés locales en tant que composantes essentielles de l'architecture du financement climatique, en donnant la priorité aux initiatives des femmes
- Passer d'un financement de projets à court terme à des partenariats pluriannuels avec des fonds territoriaux et des organisations de femmes.

Recommandations pour les fonds territoriaux

- Renforcer l'autonomie financière grâce à la diversification des sources de financement.
- Élaborer des stratégies à long terme (fonds de réserve, donations, durabilité institutionnelle)..
- Renforcer les alliances entre les fonds territoriaux afin d'accroître l'influence et la coordination, au sein de plateformes telles que Shandia.

4.7 Risques, protection et conditions favorables

Recommandations pour les bailleurs de fonds

- Intégrer des mesures de gestion des risques et de protection dans la conception des financements, y compris des mesures de protection contre la violence sexiste.
- Financer des initiatives qui renforcent la protection des défenseurs-euses et des femmes leaders.
- Éviter d'exposer les organisations de femmes à des risques supplémentaires par le biais d'exigences de visibilité ou de reporting.

Recommandations pour les fonds territoriaux

- Élaborer des politiques internes en matière de discrimination, de harcèlement et de protection.
- Intégrer la prévention de la violence sexiste dans les initiatives financées, le cas échéant.
- Créer des conditions de participation sûres pour les femmes dans les processus de gouvernance et de mise en œuvre.
- Créer des fonds d'urgence pour protéger les femmes leaders en situation de risque (criminalisation, persécution politique et violence sexiste)



Remerciements

Cette étude n'aurait pas été possible sans les précieuses contributions, les connaissances et l'engagement des femmes leaders des peuples autochtones et des communautés locales, des fonds territoriaux et des partenaires techniques de l'Alliance Globale des Communautés Territoriales (GATC).

Nous exprimons notre profonde gratitude aux femmes leaders qui ont généreusement partagé leurs expériences, leurs points de vue et leur parcours de leadership, enrichissant cette étude de leurs voix et de leurs réflexions:

- Aissatou Oumarou
- Devi Anggraini
- Cristiane Pankararu
- Sara Omi Casama
- Marisol García Apagüño

Nous remercions également sincèrement les fonds territoriaux qui ont participé à cette étude et ont partagé leurs expériences en matière de promotion des priorités des peuples autochtones et des communautés locales par le biais du financement direct et de la gouvernance territoriale :

- Fundo Rutî
- IPAS
- Fonds Podáali
- Fonds REPALEAC
- Fondo Territorial Mesoamericano (FTM)
- Jaguatá
- Fonds autochtone du Rio Negro (FIRN)
- Amazonie pour la vie
- Fonds Nusantara

Leur ouverture d'esprit, leurs réflexions et leurs expériences pratiques ont joué un rôle fondamental dans l'élaboration des conclusions et des recommandations présentées dans ce rapport.

Nous tenons à rendre un hommage particulier à l'équipe technique dont l'expertise, l'engagement et le leadership collaboratif ont été essentiels pour rendre cette étude possible. Nous adressons nos sincères remerciements aux consultantes techniques — Carmela Zigoni, Diana Araujo Santos et Tatiana Oliveira — pour leurs recherches rigoureuses, leurs analyses approfondies et leurs précieux conseils tout au long du processus.

Nous sommes également profondément reconnaissants à Leila Saraiva, ancienne coordinatrice de Shandia, pour son leadership et sa coordination, ainsi qu'à Gloria Díaz, ancienne coordinatrice du Mouvement des femmes du GATC, pour son dévouement et son engagement sans faille à garantir que les voix, les expériences et les priorités des femmes des peuples autochtones et des communautés locales restent au cœur de cette étude. Leurs contributions ont contribué à façonner un processus fondé sur l'inclusion, le respect et la reconnaissance des femmes des peuples autochtones et des communautés locales en tant que leaders, détentrices de savoir et actrices du changement sur l'ensemble des territoires.

À toutes celles et ceux qui ont apporté leur temps, leurs connaissances et leur engagement, nous adressons nos sincères remerciements. Cette étude reflète un effort collectif visant à renforcer le leadership des femmes des peuples autochtones et des communautés locales et à promouvoir des solutions de financement menées par les communautés qui soutiennent les droits, les priorités et le développement autodéterminé des peuples autochtones et des communautés locales à travers le monde.





**Global
Alliance**
of Territorial
Communities

www.globalalliance.me

   [globalalliancet](https://www.linkedin.com/company/globalalliancet)